



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :

DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca

Attention: - Attention :
Brian James

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le :
29 novembre 2022

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Standard Time (EST)
Heure normale de l'Est (HNE)

Title - Sujet REMORQUE À CITERNE D'EAU POTABLE DE 3500 L		Amendment No. - N° modif. 004
Solicitation No. N° de l'invitation W8476-236648/A	Date of Amendment Date de modification 15 novembre 2022	
Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Brian James		
E-Mail Address - Courriel brian.james3@forces.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels; et
2. Modifier la demande de soumissions pour clarifier le barème de prix. Modifier la demande de soumissions pour remplacer la pièce jointe 1 de la Partie 4 – Critères d'évaluation.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	Conformément au tableau Matrice d'évaluation technique - REMORQUE-RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE 3 500 LITRES, aux fins d'évaluation des soumissions, des renseignements substantiels sont requis. Le produit que nous allons vous proposer est entièrement sur-mesure pour répondre à vos exigences, c'est pourquoi nous n'avons pas de fiche technique/catalogue à disposition. Serait-il possible pour nous de répondre à ces exigences avec la nomenclature du produit que nous proposons ?
Réponse 1	Oui, tout-englobant la nomenclature du produit est acceptée. Un document technique énumérant tous les composants et accessoires du véhicule est recommandé afin de fournir des informations au client pour l'acceptabilité et/ou l'expérience de l'industrie comme spécifié dans la description d'achat (Réf. 3.1 b).
Question 2	Concernant l'annexe A, article 3.4.2 b): Veuillez SVP envisager de modifier le PNBV maximum à 14 000 lb ou même 16 000 lb ? Il n'est pas possible de produire une remorque à citerne d'eau potable selon les exigences spécifiées dans les 12 000 lb. Veuillez noter que l'eau à elle seule pèse environ 8 350 livres à laquelle s'ajoute le poids de la remorque, du générateur, du réservoir, etc, qui doit être pris en compte pour atteindre le poids total.
Réponse 2	Oui, cette exigence obligatoire sera modifiée afin de répondre à nos exigences de capacité. La description d'achat et le tableau d'évaluation technique seront modifiés en date du 10 novembre 2022. Voir ci-joint.
Question 3	Concernant l'annexe A, article 3.9 b) : Y a-t-il une finition spécifique requise à l'extérieur du réservoir ? Par exemple, une isolation par pulvérisation est-elle acceptable ou une couverture isolante est-elle acceptable ou le réservoir doit-il être enveloppé dans un revêtement métallique ?
Réponse 3	Aucune finition spécifique n'est requise. L'isolant vaporisé est acceptable.
Question 4	Concernant l'annexe A, article 3.9 c) : Il est noté que la remorque sera munie de vérins de mise à niveau. En soulevant l'extrémité opposée de la remorque, l'eau s'écoulera complètement du réservoir si l'ouverture du réservoir se trouve à l'extrémité opposée du réservoir vers le bas. Nous voulons savoir ce que l'on entend par puisard et si cela nécessite une section inférieure s'étendant sous la surface inférieure du réservoir ?
Réponse 4	Oui, il nécessite une section inférieure s'étendant sous la surface inférieure du réservoir.
Question 5	L'annexe A, article 3.3.1 b) fait référence à « la remorque terminée », mais la marque nationale de sécurité est apposée sur le châssis de la remorque avant l'installation du réservoir et de la génératrice. Étant donné que 1.3 c) exige que toute la remorque soit homologuée pour la route, nous craignons qu'il n'y ait rien dans la DP qui exige que l'intégration globale du système de remorque soit soumise à une conception technique, une analyse et des tests appropriés. Veuillez envisager d'élargir 3.1 C) pour faire référence à la remorque terminée en tant que système global pour lequel une certification technique pour l'ensemble de la remorque en tant que système doit être fournie ? Notre préoccupation est que la plus grande masse sur la remorque est l'eau, qui clapotera pendant le fonctionnement en mettant des charges sur la remorque pour lesquelles le système de montage ainsi que la stabilité de la remorque doivent être pris en compte. De plus, il y a de l'équipement électrique sur la remorque qui peut fonctionner sur 240 VAC, ce qui nécessite une surveillance technique.

Réponse 5

Nous reconnaissons vos préoccupations. Nous aimerions que l'unité entière soit certifiée et qu'une certification technique soit fournie. Veuillez préciser ce dont vous avez besoin pour obtenir cette certification.

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIV :

- 4.1 SUPPRIMER la pièce jointe 1 de la Partie 4 – Critères d'évaluation « **Tableau d'évaluation technique Une remorque à citerne d'eau potable de 3500 L** » daté **23 Dec 21** et REMPLACER par « **Tableau d'évaluation technique Une remorque à citerne d'eau potable de 3500 L** » daté **10-Nov-22**. Voir ci-joint.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.

Tableau d'évaluation technique
Une remorque à citerne d'eau potable de 3500 L
10-Nov-22

Information sur le soumissionnaire

Nom : _____

Date de proposition : _____

Marque et modèle proposés : _____

Critères techniques obligatoires			
Référence de la DA	Exigence de la DA	Exigence d'évaluation de la soumission	Page de la soumission
3.1 b)	Acceptabilité auprès de l'industrie – La remorque doit avoir fait ses preuves au sein de l'industrie en ayant été fabriquée et commercialisée pendant au moins deux (2) ans, ou en ayant été fabriquée par une entreprise qui possède au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conception et la fabrication d'un type d'équipement comparable d'une complexité équivalente ou supérieure.	Le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur le client pour l'acceptabilité de l'industrie et/ou l'expérience tel que spécifié dans la description d'achat.	
3.4.2 b)	Poids nominaux - Le PNBV de la remorque doit être au maximum de 7258 kg (16 000 lb).	Renseignements détaillés	
3.9 a)	Citerne d'eau potable - La citerne d'eau doit avoir une capacité d'au moins 3500 L et une capacité supplémentaire de 5 % pour tenir compte de l'expansion et du puits collecteur.	Renseignements détaillés	
3.11 a)	Système d'alimentation électrique - Une génératrice d'une capacité suffisante pour alimenter le système de chauffage de l'eau potable doit être fournie.	Renseignements détaillés	
Critères techniques obligatoires			
Référence de la DA	Exigence de la DA	Exigence d'évaluation de la soumission	Page de la soumission